

# FACULTE DE DROIT DE TOULON

I.E.J

## Epreuve de droit administratif

Session de septembre 2007

---

Vous traiterez les 4 cas pratiques suivants :

1°/ Le Conseil Général prend l'initiative de la création d'une association qu'il charge de la mise en place de diverses actions culturelles dans le département ainsi que de leur promotion.

Cette association comprend en majorité, dans ses instances dirigeantes, des fonctionnaires départementaux ainsi que des Conseillers Généraux. Quant à son fonctionnement il est assuré par des subventions attribuées par le Conseil Général.

L'association recrute par contrat un directeur ainsi que 3 autres employés et passe différentes conventions avec des troupes d'artistes et des enseignants spécialisés afin de monter, dans les collèges et les maisons de retraite des pièces de théâtre et des concerts précédés de conférences sur l'œuvre présentée.

Ces différents contrats génèrent quelques temps après des litiges.

Devant quelle(s) juridiction(s) doivent-ils être portés ?

2°/ La commune a créé une école de théâtre à destination des enfants. Celle-ci connaît un immense succès à tel point que toutes les demandes d'inscriptions ne peuvent être satisfaites.

Soucieux d'organiser la rentrée à venir, le Maire envisage différentes options telles que réserver l'accès aux enfants résidant sur la commune ou pratiquer des tarifs d'inscription très élevés pour ceux des communes voisines.

Avant de faire voter une délibération par son Conseil Municipal, il vient vous consulter.

3°/ Monsieur X, fonctionnaire municipal connaît de graves problèmes dans son couple.

Ses activités professionnelles s'en ressentent à tel point qu'un matin, le 16 juin 2007, il s'en prend à un administré venu chercher un document dans son service. Il l'insulte, le bouscule et celui-ci, en tombant se casse un bras.

Apprenant cela, le Maire, au terme d'une procédure disciplinaire, lui notifie le 2 septembre 2007 son arrêté de révocation.

L'administré souhaite se faire indemniser.

Le fonctionnaire souhaite contester la mesure dont il a fait l'objet.

Quelles sont les actions à entreprendre et avec quelles chances de succès ?

4°/ Monsieur X navigue avec son épouse et un couple d'amis Mr et Mme Z sur un bateau qu'il vient d'acquérir.

A la suite d'une fausse manœuvre, il heurte violemment des rochers situés à quelques 300 m d'une plage. Le bateau coule et les occupants sont tous blessés. Plusieurs personnes qui étaient sur la plage viennent leur porter secours dont Monsieur Y qui, n'étant pas très bon nageur, se noie à cette occasion.

Les occupants du bateau sont enfin ramenés sur la plage et conduits à l'hôpital le plus proche par le SAMU.

- Monsieur X décèdera des suites de ses blessures
- Madame X est opérée de plusieurs fractures mais une infection se révélera après l'opération qui nécessitera l'amputation d'un bras
- Monsieur Z a priori, n'a rien, il est gardé en observation et 3 jours après décède d'une hémorragie interne
- Son épouse est opérée à 18 h d'une fracture de la jambe. Le médecin anesthésiste, épuisé par toutes les opérations auxquelles il a participé depuis 7 heures du matin ne parvient pas à la réveiller au terme de l'opération.

Les victimes ou leurs familles viennent vous consulter.